

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Services Procurement-Instruments Management  
Division/Approvisionnements de services-Gestion des  
instruments  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
11C1, Place du Portage III  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> PASS Renewal 2015	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60ZQ-140002/B	<b>Date</b> 2015-01-30
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60ZQ-140002	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>File No. - N° de dossier</b> 006zq.E60ZQ-140002	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZQ-006-28304	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2014-12-30 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-02-24</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> de Leon, Philip	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 006zq
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6489 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> VARIOUS	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

L'objectif de la présente modification N° 002 est le suivant :

- répondre aux questions en suspens dans les questions et réponses de l'ensemble 1 ainsi qu'aux nouvelles questions;
- corriger des erreurs dans la sollicitation originale et la modification N° 001 concernant l'adresse de courriel de l'autorité de l'AMA;
- modifier la demande de soumissions en conséquence.

### **Questions et réponses – Ensemble 1**

Q11	<b>En ce qui concerne l'exigence EO2, l'État peut-il confirmer qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du client cité en référence pour les projets qui démontrent comment une ressource répond aux exigences obligatoires minimales? Comme l'expérience a été acquise sur un certain nombre d'années et dans le cadre de divers projets, il peut être compliqué de fournir une référence de client compte tenu du nombre de projets et du roulement de personnel au sein des organisations clientes au cours des huit dernières années (comme il serait exigé pour le partenaire). Des références de clients seront déjà fournies pour chacun des résumés de projets réalisés pour des entreprises qui sont présentés pour répondre à l'exigence EO1.</b>
R11	En ce qui concerne les niveaux de référence d'entreprise (EO1 et EC1a) et des ressources (EO2), les fournisseurs devraient à tout le moins indiquer le poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) de l'organisation cliente qui a reçu les services. Le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du client cité en référence devraient aussi figurés dans l'arrangement si l'information est à jour (p. ex. projet en cours ou les coordonnées du client sont toujours exacts).
Q12	<b>Pour l'exigence EO2, le fournisseur doit fournir le nom d'au moins cinq ressources internes qui répondent aux exigences minimales du volet énoncées à l'Annexe A, Énoncé des besoins. Il est à noter qu'à l'Annexe A, les volets 1, 3, 4, 5, 6 et 8 comprennent les trois niveaux de vérificateur suivants : (1) Vérificateur principal, (2) Vérificateur et (3) Vérificateur subalterne. Cependant, pour l'exigence EO2, il faut fournir le nom de trois ressources des niveaux « vérificateur principal » et « vérificateur ». Nous vous demandons de bien vouloir préciser si le niveau « vérificateur » comprend les catégories de ressources « vérificateur » et « vérificateur subalterne ».</b>
R12	Pour l'exigence EO2, le terme « vérificateur » fait uniquement référence au niveau vérificateur, et non au vérificateur subalterne.
Q13	<b>À la page 50 de la demande de propositions, nous avons remarqué que les exigences relatives à la scolarité et aux compétences professionnelles ont été révisées afin de permettre aux personnes qui détiennent l'un des titres professionnels suivants de se qualifier pour réaliser des travaux dans le volet 3 des services professionnels de soutien à la vérification : CPA, CA, CMA, CGA, CIA, CGAP, CISA, CISM et CISSP.</b>  <b>Auparavant, les associés, les directeurs généraux, les gestionnaires de projet, les chefs de projet et les vérificateurs principaux devaient détenir un titre professionnel</b>

	<p><b>comptable (CA, CMA ou CGA) ou un diplôme collégial ou universitaire pertinent ET le titre professionnel CISA, CISM ou CISSP.</b></p> <p><b>Étant donné que le volet 3 des services professionnels de soutien à la vérification est axé sur la réalisation de travaux liés à la vérification de la technologie de l'information et de systèmes, nous demandons à l'État d'envisager de réviser les exigences minimales relatives à la scolarité et aux compétences professionnelles auxquelles doivent répondre les associés, les directeurs généraux, les gestionnaires de projet, les chefs de projet et les vérificateurs principaux pour se qualifier pour réaliser des travaux dans le volet 3, de manière qu'elles comprennent au minimum les titres professionnels CISA, CISM et CISSP.</b></p>
R13	Le Canada souhaite être aussi inclusif que possible à l'étape de la DAMA. Les ministères peuvent peaufiner/préciser les exigences à l'étape de la DP.
Q14	<b>Pour l'exigence EO1, l'État exige que le fournisseur présente quatre projets d'une valeur supérieure à 40 000 \$ réalisés au cours des cinq années précédant la date de clôture des soumissions pour le volet 8 (Vérification des bénéficiaires et des accords de contribution). D'après l'expérience que nous avons acquise auprès de plusieurs ministères et organismes fédéraux au cours des cinq dernières années, il est très rare que la valeur d'un projet de vérification des bénéficiaires et des accords de contribution dépasse 40 000 \$. L'État pourrait-il envisager de réduire le seuil monétaire du volet 8 afin qu'il s'établisse au même niveau que celui du volet 6 (c.-à-d. à 20 000 \$ ou plus par projet ou à 25 000 \$ ou plus).</b>
R14	Compte tenu des données disponibles, la valeur moyenne des contrats émis dans le cadre du volet 8 dépasse le seuil de 40 000 \$ établi. L'exigence demeure donc inchangée.
Q18	<b>En ce qui concerne le volet 7, cinq profils sont-ils toujours requis même si aucun vérificateur ni vérificateur subalterne n'est nécessaire pour le volet? Devons-nous fournir un associé, un chef de projet et trois vérificateurs principaux pour répondre à l'exigence EO2?</b>
R18	Puisqu'aucun vérificateur ni vérificateur subalterne n'est nécessaire pour le volet 7 (ni pour le volet 2), les entreprises doivent fournir un associé, un chef de projet et trois vérificateurs principaux pour répondre à l'exigence EO2.

### **Questions et réponses – Ensemble 2**

Q21	<b>Puisque nous sommes dans une période occupée et que nous avons plusieurs engagements en matière de prestation dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SPSV, et en raison du niveau d'effort requis pour présenter une soumission de qualité pour 8 volets, nous aimerions demander une prolongation de quatre semaines.</b>
R21	La prolongation a été acceptée. La nouvelle date de clôture est le 24 février 2015.
Q22	<b>Actuellement, la scolarité/les compétences professionnelles indiquées au volet 3 (Technologie de l'information et vérifications des systèmes) pour le renouvellement des</b>

	<p><b>SPSV (février 2015) pour l'associé/le directeur général, le gestionnaire de projet/chef de projet et le vérificateur principal sont les suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Titre professionnel, notamment : CPA, CA, CMA, CGA, CIA CGAP, CISA, CISM ou CISSP.</b></li> </ul> <p><b>La DP la plus récente dans nos dossiers date du 18 juin 2012. La scolarité/les compétences professionnelles (c.-à-d. renouvellement des SPSV – juin 2012) pour les mêmes niveaux étaient les suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Titre professionnel, notamment : CA ou CMA ou CGA ou CIA OU un diplôme d'une université ou d'un collège reconnu en rapport avec l'axe de travail ET accompagné d'un titre CISA ou CISM ou CISSP.</b></li> </ul> <p><b>Il semble que la partie relative au diplôme a été supprimée pour les niveaux susmentionnés. Par contre, c'est encore là pour le vérificateur et le vérificateur subalterne. Est-ce intentionnel ou s'agit-il d'une erreur que vous corrigerez sous peu? Merci.</b></p>
R22	C'est voulu et les exigences sont correctes telles qu'elles sont dans la demande de soumissions. Pour le moment, aucune correction ne sera apportée à ces exigences et aucune correction n'est prévue.
Q23	<p><b>J'ai ouvert une session dans le tableau de bord et j'ai tenté d'accéder à la section des critères obligatoires des réponses. Sous chaque volet, je dois sélectionner une des trois options après quoi on indique que je pourrai sélectionner de voir les catégories après avoir sélectionné et enregistré chaque réponse. J'ai fait un choix pour chaque volet, j'ai enregistré, mais la page actualisée n'indique aucune nouvelle information.</b></p> <p><b>Y a-t-il quelque chose d'autre que je dois faire?</b></p>
R23	Veuillez consulter la réponse fournie à la question Q7 dans Questions et réponses – l'ensemble 1 ainsi que les changements connexes apportés dans la modification N° 001 de la demande de soumissions.
Q24	<p><b>Est-ce possible de me dire si les informations concernant les projets réalisés par l'équipe devront être seulement présents dans la version papier de la soumission?</b></p> <p><b>Je ne vois aucun endroit dans le portail électronique du Système des services professionnels centralisés (SSPC) – Module du fournisseur.</b></p>
R24	Veuillez consulter la réponse fournie à la question Q7 dans Questions et réponses – l'ensemble 1 ainsi que les changements connexes apportés dans la modification N° 001 de la demande de soumissions.
Q25	<b>La clause 1.2.3 va à l'encontre de la clause 1.5.5. Pour plus de clarté, pouvez-vous confirmer si un fournisseur existant doit répondre et, le cas échéant, peut-il continuer de fournir des services à l'État?</b>
R25	La clause 1.2.3 indique explicitement qu'il s'agit d'une « demande de renouvellement » (décrit

	plus en détail dans la clause 1.5.6), alors que la clause 1.5.5 fournit la définition d'une « demande de renouvellement ». Par conséquent, les deux clauses ne se contredisent pas. Un titulaire actuel d'un AMA doit répondre et, le cas échéant, il ne sera pas autorisé à fournir des services à l'État dans le cadre de l'AMA pour les SPSV.
<b>Q26</b>	<b>Nous avons besoin de plus de temps pour confirmer les projets, afin de nous assurer de fournir les meilleures références. Est-ce possible de reporter la date de clôture au 1<sup>er</sup> mars 2015?</b>
R26	Veillez consulter la réponse à la question Q21.
<b>Q27</b>	<b>Nous venons tout juste d'obtenir le lien vers cette DP. Y a-t-il eu d'autres questions et réponses dans le cadre de la DAMA?</b>
R27	Toutes les questions et réponses émises dans le cadre de cette DAMA sont disponibles sur le site <a href="http://achatsetventes.gc.ca">achatsetventes.gc.ca</a> .
<b>Q28</b>	<b>Nous avons constaté que TPSGC a publié un nouvel appel d'offres concernant les SPSV (E60ZQ-140002/B).</b>  <b>a) Si nous ne pouvons remplir tous les documents et obtenir les attestations requises avant le 10 février 2015, est-ce que TPSGC publiera un appel d'offres similaire plus tard au cours de l'année?</b>  <b>b) Selon notre compréhension, en devenant un fournisseur préqualifié, nous aurons accès aux appels d'offres que nous ne pouvons pas voir actuellement sur MERX ou le site <a href="http://achatsetventes.gc.ca">achatsetventes.gc.ca</a> puisque nous ne sommes pas préqualifiés. Est-ce bien ça?</b>
R28	a) Si votre organisation n'est pas en mesure de remplir tous les documents avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions (NOTE : la date de clôture a été reportée – voir la réponse à la question Q21), conformément à la clause 6A.8, <i>Occasion de qualification continue</i> , un avis donnant aux nouveaux fournisseurs l'occasion de se qualifier durant la période de l'AMA sera émis.  b) Les titulaires d'AMA pour les SPSV <b><i>pourraient</i></b> être invités à présenter une proposition afin de fournir des services au gouvernement du Canada selon les spécificités du besoin faisant l'objet de la demande de soumissions (p. ex. volet, cote de sécurité requise).
<b>Q29</b>	<b>Jusqu'à tout récemment, le lien vers le SSPC ne fonctionnait pas pour cette demande de soumissions. Par conséquent, nous demandons que la date de clôture soit repoussée jusqu'au 10 février pour ce renouvellement.</b>  <b>De plus, en examinant les questions et réponses publiées ce matin, nous comprenons que les titulaires d'AMA actuels pour les SPSV doivent présenter de nouveau une proposition pour tous les volets qu'ils détiennent. Il s'agit d'un détail important et ce n'était pas clair dans la proposition originale, ce qui fait ressortir la nécessité d'obtenir une prolongation de la date de clôture jusqu'au moins le 27 février.</b>
R29	Voir la réponse à la question Q21.

Q30	<b>Nous avons envoyé des questions auxquelles nous n'avons pas encore reçu de réponses. Nous craignons que certaines des réponses entraînent des modifications et que, par conséquent, nous n'ayons pas assez de temps pour terminer notre proposition. Pourriez-vous envisager de reporter la date de clôture pour nous permettre d'examiner les questions et réponses lorsque nous les aurons reçues?</b>
R30	Voir la réponse à la question Q21.
Q31	<b>Quel est le nombre maximal d'entreprises pouvant former une coentreprise? Nous sommes trois entreprises qui souhaiteraient en former une dans le cadre de cette DAMA. Est-ce acceptable?</b>
R31	Conformément à la section 16 de la clause 2008 du guide des CCUA, <i>Instructions uniformisées – demande d'arrangements en matière d'approvisionnement – biens ou services</i> , laquelle fait partie de la DAMA, la définition d'une coentreprise se lit en partie comme suit : <i>[...] une association d'au moins deux parties [...].</i> Veuillez vous assurer de vous conformer à cette section ainsi qu'à toute autre instruction ou exigence relative aux coentreprises.
Q32	<b>En ce qui concerne la sous-section 4.4.4 relative à l'autorisation de sécurité, nous sommes titulaires d'une autorisation de sécurité de niveau Secret et nous présentons une réponse avec deux autres entreprises, formant ainsi une coentreprise composée de trois entreprises. Les deux autres entreprises n'ont pas d'autorisation de sécurité. Est-ce que les SPSV parraineront l'attestation comme ce fut le cas pour l'outil ProServices et les SPICT? Les sous-sections 4.3.3 et 4.4.4 se contredisent (je crois que ça aurait dû être 4.3.4.)</b>
R32	Si la coentreprise qui présentera un arrangement pour les SPSV est la même que celle qui a soumis une réponse à l'arrangement pour l'outil ProServices et les SPICT (c.-à-d. les mêmes membres et le même numéro d'entreprise – approvisionnement) et si un processus de parrainage en matière de sécurité a déjà été amorcé pour cette coentreprise dans le cadre de ces méthodes d'approvisionnement, le parrainage n'est pas nécessaire pour les SPSV (et amorcer un nouveau processus de parrainage peut, en fait, ralentir le processus d'autorisation). Toutefois, l'exigence voulant que <b>chaque</b> membre d'une coentreprise doit satisfaire aux exigences énoncées à l'article de l'AMA subséquent intitulé « Exigences en matière de sécurité » avant l'attribution de l'AMA doit tout de même être respectée. La sous-section 4.4.4 de la clause 4.3 ne contredit pas la sous-section 4.3.3, mais devrait être numérotée 4.3.4.
Q33	<b>En ce qui a trait à l'article 2.5, est-ce que les réponses aux questions seront envoyées à toutes les personnes qui posent les questions? Je souhaite assurer la confidentialité de mon identité par rapport aux autres entreprises. De plus, quand recevrons-nous les réponses à nos questions puisque nous avons demandé une prolongation?</b>
R33	Toutes les questions et réponses seront diffusées sous forme de modifications à la demande de soumissions, sur le site achatsetventes.gc.ca. L'identité du fournisseur posant la question ne sera pas divulguée, conformément à la clause 2.5 : <i>[...] le Canada peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs.</i>

	Voir la réponse à la question Q21 concernant la prolongation.
<b>Q34</b>	<p><b>Pour le volet 1 (vérification interne), l'État peut-il confirmer qu'il acceptera la Certification in Risk Management Assurance (CRMA) de l'Institute of Internal Auditors (IIA) en réponse aux exigences obligatoires en matière de scolarité pour l'associé, le chargé de projet et le vérificateur principal, compte tenu de sa pertinence directe au volet?</b></p> <p>La CRMA porte principalement sur la vérification interne et, plus particulièrement, sur la façon de fournir une assurance relative aux processus opérationnels de base dans le cadre de la gestion du risque et de la gouvernance; sensibilise la gestion et le comité de vérification aux concepts liés au risque et à la gestion du risque; est axée sur les risques organisationnels stratégiques; et ajoute de la valeur à l'organisation. Ces éléments s'harmonisent directement avec la Politique de vérification interne.</p> <p>Le processus d'examen de la CRMA comprend des composants clés du programme de CIA (lequel comprend des aspects des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, les responsabilités de la vérification interne, l'indépendance et l'objectivité, les concepts de gouvernance, la détermination et la gestion des risques, les contrôles de gestion ainsi que la planification de la vérification) et des aspects relatifs à la gouvernance ainsi que des principes d'assurance quant à la gestion des risques, en plus des rôles d'assurance et de consultation appropriés pour les professionnels de la vérification interne.</p> <p>En particulier, la CRMA concerne exclusivement le risque et l'assurance, s'harmonisant avec les vérifications internes effectuées par le gouvernement du Canada dans le cadre du volet 1 pour les SPSV (vérifications des opérations, de la conformité, des contrôles de gestion, de l'optimisation des ressources et de l'assurance à l'échelle des secteurs fonctionnels et de programme) ainsi qu'avec d'autres vérifications internes effectuées dans le cadre du volet 1, comme l'élaboration de procédures de vérification et de méthodes d'assurance, les analyses officielles des risques et les auto-évaluations de contrôle.</p> <p>Le processus d'examen de la CRMA sert à tester les responsabilités de la vérification, l'indépendance et l'objectivité, les concepts de gouvernance, la détermination et la gestion des risques, les contrôles de gestion, la planification de la vérification, les principes d'assurance quant à la gestion des risques ainsi que les rôles d'assurance et de consultation appropriés pour les professionnels de la vérification interne.</p> <p>Étant donné la pertinence directe de la CRMA et en examinant les certifications reconnues dans le cadre de la DAMA pour les SPSV, il n'est pas clair pourquoi la CRMA n'est pas dans la liste.</p>
R34	La réponse sera fournie dans une modification future.
<b>Q35</b>	<b>Comme il est indiqué dans les récentes questions et réponses, une autre modification comprenant les réponses aux questions sera diffusée sous peu, et cette proposition doit être présentée au plus tard le 10 février. Par conséquent, nous vous prions de bien</b>

	<b>vouloir repousser d'une semaine la date limite affichée, donnant ainsi aux soumissionnaires le temps de faire des renvois aux modifications ou de préciser les modifications apportées à la demande de soumissions.</b>
R35	Voir la réponse à la question Q21.
<b>Q36</b>	<b>Veillez confirmer qu'il n'est pas nécessaire de fournir des curriculum vitae.</b>
R36	Le fournisseur doit fournir suffisamment de renseignements pour démontrer qu'il répond à toutes les exigences obligatoires de la DAMA (y compris les critères techniques obligatoires et la note minimale exigée pour les critères cotés). Il n'y a pas de format obligatoire dans lequel le fournisseur doit présenter ces renseignements. Cependant, moins le format est structuré, plus il sera difficile pour les évaluateurs de confirmer qu'une exigence a été démontrée.
<b>Q37</b>	<b>Notre réponse est touchée par les réponses aux questions que nous avons posées. Dans la modification n° 1, pour plusieurs questions, il est indiqué qu'une réponse sera fournie dans une modification future. L'État peut-il confirmer qu'il accordera une prolongation d'au moins trois semaines après la fourniture des réponses aux questions?</b>
R37	Toutes les réponses aux questions en suspens de l'ensemble 1 ont été fournies dans cette modification. En ce qui concerne la prolongation, veuillez consulter la réponse à la question Q21.
<b>Q38</b>	<b>En ce qui concerne l'annexe A 2.4, si un projet a commencé avant le 10 février 2011, mais a été réalisé au cours des quatre dernières années, peut-il être considéré comme l'un des projets de vérification judiciaire pour nos ressources?</b>
R38	La réponse sera fournie dans une modification future.
<b>Q39</b>	<b>Est-ce que les projets indiqués en EO1, EC1a et EC1b peuvent avoir été réalisés simultanément?</b>
R39	La réponse sera fournie dans une modification future.
<b>Q40</b>	<b>Ce que je comprends, c'est que les SPSV prévoient attribuer ce mécanisme d'approvisionnement particulier à des firmes comptables et de vérification ou à des firmes dont les ressources internes offrent ces services, tel qu'indiqué aux volets 1 à 8. Comment l'État vérifiera-t-il si les ressources proposées par le soumissionnaire satisfont à l'exigence consistant à disposer des ressources internes, soit d'employés de la firme ou de la coentreprise? Les ressources internes peuvent-elles être des consultants qui travaillent pour le soumissionnaire à contrat? Veuillez fournir des précisions, car cela n'est pas clair.</b>  <b>Puisque la modification supplémentaire dont il est question dans la modification 1 n'est pas encore disponible, nous demandons de reporter la date de clôture. Merci.</b>
R40	La réponse sera fournie dans une modification future.

Q41	<b>En ce qui concerne le renouvellement des SPSV en 2015, l'une des exigences techniques obligatoires pour le volet 5 – Vérification externe, est que le fournisseur présente quatre projets réalisés au cours des cinq dernières années précédant la date de clôture des soumissions, dont la valeur relative au volet pertinent est supérieure à 40 000 \$. Est-ce que la valeur de chaque projet doit être supérieure à 40 000 \$ ou est-ce que la valeur des quatre projets combinés doit être supérieure à 40 000 \$?</b>
R41	La réponse sera fournie dans une modification future.
Q42	Veuillez confirmer : Quand le Canada fait référence à l'exigence pour les individus à différents niveaux pour maintenir une désignation CPA, ça signifie la désignation CPA canadienne.
R42	La réponse sera fournie dans une modification future.

**La DAMA est modifiée comme suit :**

**À la page 1, Sollicitation Closes - L'invitation prend fin,**

**SUPPRIMER :** 2015-02-10

**INSÉRER :** 2015-02-24

**À l'article 6A.3.2, Arrangement en matière d'approvisionnement - établissement des rapports,**

**SUPPRIMER :** Le paragraphe a) en entier.

**INSÉRER :** Le paragraphe a) modifié suivant :

- a) Le fournisseur doit présenter un Rapport trimestriel d'utilisation (RTU) au responsable de l' en matière d' tous les trimestres. Il doit le faire en remplissant une copie électronique du RTU (en format Excel) et en l'envoyant au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

**À l'article 6A.5.1, Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement,**

**SUPPRIMER :** SPSVAAauthorite.PASSSAAuthority@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**INSÉRER :** SPSVAAautorite.PASSSAAuthority@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**À l'Annexe B, Listes de vérification des exigences génériques relatives à la sécurité (LVERS),**

**SUPPRIMER :** SPSVAAauthorite.PASSSAAuthority@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**INSÉRER :** SPSVAAautorite.PASSSAAuthority@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**À Questions et réponses – Ensemble 1, R9**

**SUPPRIMER :** SPSVAAautorite.PASSSAAuthority@pwgsc-tpsgc.gc.ca

**INSÉRER :** SPSVAAautorite.PASSSAAuthority@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées et doivent s'appliquer.**